



CONCOURS DE PLAIDOIRIE SUR LES DROITS HUMAINS
REGLEMENT DU CONCOURS - PRESELECTION ECRITE
5ème édition 2019/2020

Article 1

La 5^{ème} édition du Concours de plaidoirie sur les droits humains organisé par le Bureau des Droits Humains en Haïti (BDHH) – Biwo dwa moun est ouverte aux étudiant-e-s finissant-e-s en droit, sans condition d'âge.

Article 2

La catégorie d'étudiant-es finissant-es recouvre les étudiant-e-s ayant réalisé au moins trois (3) années dans une Faculté de droit de l'une des Universités de la République d'Haïti, soit :

- 1) les étudiant-e-s inscrit-e-s en 4^{ème} année
- 2) les étudiant-e-s mémorant-e-s
- 3) les étudiant-e-s licencié-e-s depuis moins d'un an. Ces derniers sont acceptés à l'exclusion de ceux et celles déjà inscrit-e-s à l'école du Barreau et/ou ayant déjà prêté serment à titre d'avocat stagiaire.

Article 3

Les étudiant-e-s ayant participé aux précédentes éditions du Concours ont le droit de concourir à nouveau, à l'exclusion des étudiant-e-s ayant participé à la phase finale des joutes oratoires (demi-finalistes, finalistes et lauréats).

Article 4.

Le Concours se déroule en deux étapes : la présélection écrite et les joutes oratoires. Les étudiant-e-s présélectionné-e-s seront invité-e-s à participer à la première phase des joutes oratoires éliminatoires qui se tiendront à Port-au-Prince, à partir du mois de février 2020. Cette seconde phase du concours fera l'objet d'un règlement distinct.

Article 5.

Les inscriptions pour la présélection écrite se déroulent sur un formulaire en ligne accessible à l'adresse <https://forms.gle/pgAo6QndyGUpdsgj9>

Le formulaire doit être impérativement complété **avant le 02 février 2020, 19H.**

Article 6.

Outre les informations demandées dans le formulaire, les candidat-e-s doivent impérativement annexer la dissertation écrite et le document justificatif selon les conditions mentionnées aux articles suivants. Les fichiers doivent être enregistrés en format word, jpeg ou pdf et être nommés « CONCOURS_NOM_PRENOM »



Article 7.

La dissertation écrite doit porter sur le thème : « **HAÏTI EST-IL UN ETAT DE DROIT ?** ». Elle doit être rédigée en taille 12, police new roman, interligne 1, en 3 pages maximum. Tout dépassement représentera un facteur défavorable. Les dissertations seront sélectionnées par un jury sur la base de la qualité de l'argumentation, la connaissance du droit, la pertinence du texte et l'engagement en faveur des droits humains.

Article 8.

Les candidat-e-s doivent joindre à leur dossier un document attestant de leur qualité.

Ce document peut être suivant le cas :

- ✓ Une attestation de réussite de la troisième année de droit
- ✓ Une attestation d'inscription en quatrième année de droit
- ✓ Une attestation de réussite de la quatrième année de droit
- ✓ Un procès-verbal de soutenance ou un diplôme de licence en droit
- ✓ Toute autre pièce pouvant établir la qualité d'étudiant-e-s finissant-e-s ou de licencié-e-s en droit

Article 9

Tout dossier incomplet ou envoyé hors délai ne sera pas pris en compte. En cas de questions ou de difficultés concernant le formulaire, les candidat-e-s sont invité-e-s à écrire à concours@bdhhaiti.org ou appeler le secrétariat du BDHH au 48938645. Le formulaire peut être rempli au local du BDHH durant les jours ouvrables.

Article 10

Les candidat-e-s recevront sur leur adresse email un accusé de réception automatique confirmant leur inscription. Les résultats de la présélection seront communiqués par courriel ainsi que sur le site www.bdhhaiti.org avant le 15 février 2020.

Fait en date du 10 janvier 2020, à Port-au-Prince